



Chères Marignacaises, Chers Marignacais,

Après cette période de réélection à l'Assemblée nationale et la création du nouveau gouvernement, le vote du budget national inquiète toute la population et tous les élus, surtout ceux des plus petites communes.

« Il faut réduire le déficit abyssal de la France...etc... »

Certes, il est important d'agir, mais les collectivités locales ne sont pas responsables de la dérive des comptes publics.

### Sommaire

Pages 1 : Edito du Maire

Pages 2 à 6 : Vie Municipale

- En Direct du Conseil
- Brèves de Finances
- Brèves de Travaux

Pages 7 : Vie Scolaire

- Le plein d'activités

Pages 8 et 9 : Comité des Fêtes

- Fête locale

Pages 10 à 13 : Vie Associative

- Boule Lyonnaise
- Journée Citoyenne
- Culturêve
- Halloween
- Journée histoire
- Castagnade

Pages 13 : Vie Locale

- Distributeur de pain
- Marché dominical

Pages 14 et 15 : Cérémonies

- 25 août
- 10 octobre
- 11 novembre

Page 15: Infos pratiques

- Panneau Pocket

Page 16 : Hommage à Jeanne Gracia

- Etat Civil
- Rencontres à venir

Directeur de la Publication :  
A. CAMPAGNE

Nous, les maires ruraux au travers des associations des maires (AMF et AMRF) , essayons de nous faire entendre.

Des propositions seront présentées au prochain congrès des maires en novembre pour que les municipalités puissent faire face à leurs investissements de base (entretien des bâtiments communaux, des voies communales, des matériels roulants, etc..) nécessaires au fonctionnement de leur cité.

Nous sommes également informés par les financeurs dont nous dépendons (Etat, Région, CD, CCPHG) que 2025 sera le début d'une période de « fortes restrictions budgétaires » forcée.

Comment ne pas parler aussi de l'épreuve injuste que traversent deux familles marignacaises qui sont obligées de quitter leur domicile dans un premier temps, et qui sont informées que leurs maisons doivent être rachetées par la mairie dans le cadre d'une procédure d'État, pour être ensuite démolies. Et pourtant, elles avaient obtenu les permis de construire nécessaires à la réalisation de leur projet dans cette zone précise, sans aucune remarque particulière...Comment peut-on en arriver là ? C'est ce que nous essayons de comprendre...

Nous espérons que les indemnités qui leur seront versées par rapport à ce préjudice, même si elles ne compenseront pas la totalité des investissements propres financiers, personnels et sentimentaux, leur permettront de repartir sur de nouveaux projets de vie qui gommeront cet épisode tragique. Nous leur souhaitons vivement. Le conseil municipal, dans sa prochaine séance, décidera de la possibilité de verser à ces familles une aide sociale adaptée à nos capacités financières.

Concernant notre service technique, nous accumulons depuis plusieurs mois de nombreux problèmes (vol, pannes diverses) qui nous empêchent d'assurer notre service de ramassage des déchets verts et freinant notre volonté de bien faire. Nos véhicules et notre parc d'outillage sont vétustes et nous envisageons d'investir dans ce domaine prochainement.

Les dossiers importants pour l'avenir de notre village avancent par ailleurs : Les diverses réunions programmées avec les services de l'État pour la finalisation des documents du PLU ainsi que les projets futurs dans le cadre du dispositif « Village d'avenir » se déroulent favorablement et nous devrions dans le courant du premier trimestre 2025 revenir vers vous dans une réunion d'information générale.

Je rappelle que les projets actuellement à l'étude promettent de répondre aux besoins de tous nos habitants et de rendre notre village attractif pour les familles attachées à leur qualité de vie.

Dans ce bulletin municipal, nous tenons à rappeler toutes les actions de notre Comité des Fêtes. Ce groupe de bénévoles dynamiques organise des événements mémorables qui enrichissent la vie culturelle et festive de notre commune. Les photos que vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin en témoignent.

La commission sociale, que nous remercions, s'occupe des cadeaux de fin d'année ainsi que du repas qui sera proposé le 7 décembre dans notre Salle de Fêtes.

Comment ne pas associer à ces remerciements les enseignants de notre école, les bénévoles de l'association des parents d'élèves, les employés communaux et ceux de la communauté de communes qui assurent un enseignement et un encadrement de qualité tout au long de l'année scolaire.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons le nouveau curé de la paroisse, M. KABORE Marcel. Nous lui souhaitons la bienvenue sur nos terres commingeoises !

Avec l'ensemble de l'équipe municipale et nos services municipaux, nous continuons à défendre les intérêts des marignacais pour que village reste une commune où il fait bon vivre !!!

Merci à tous ! Vive Marignac !

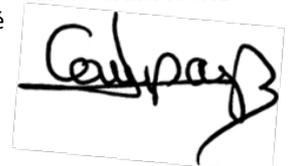
### Supplément spécial : Vie au Conseil Municipal

Mme Lynda BERKOUK a donné sa démission du conseil municipal le 2 octobre 2024 pour raisons personnelles. Nous le regrettons très sincèrement mais nous respectons sa décision. Elle a mené à bien la création du marché dominical et a participé à diverses réunions du Bureau Municipal et du Conseil Municipal.

Elle avait déjà été élue avec l'équipe de M. Pallas de 2008 à 2014.

Nous la remercions pour le temps qu'elle a consacré pour notre village et ses habitants pour le bien de tous.

André CAMPAGNE





## EN DIRECT DU CONSEIL

### **Décisions rattachées au Conseil Municipal du 12 avril 2024 :**

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'une autoportée :**

Approuvé à l'unanimité

#### **Acceptation d'un don de la société OMYA d'un montant de 1 000€ afin de financer le Festival « Marignac en scène » :**

Approuvé à l'unanimité

**DM N° 1 :** Compte D/65748 : + 1 920.50€

Compte D/60612 : - 1 920.50€

**DM N°2 :** Compte D/65748 : + 200€

Compte D/6413 : - 200€

Approuvé à l'unanimité

#### **Subvention exceptionnelle de 200€ à l'association « Coupdpédale pour la rémission:**

Approuvé à l'unanimité

#### **Travaux d'infrastructures en forêt communale :** Travaux d'entretien de la Route forestière.

Approuvé à l'unanimité

Approuvé à l'unanimité

#### **Attribution de tickets restaurant :** Renouvellement de la délibération.

Approuvé à l'unanimité

#### **Implantation d'une machine à distribuer le pain :**

Approuvé à l'unanimité

**Remboursement de la marquise par la Boulangerie ALRIC :** En raison d'un problème technique, la machine à pain actuellement posée ne fonctionne pas. Une marquise avait été réalisée afin de la protéger des intempéries. Cependant, une nouvelle machine avec marquise intégrée sera installée prochainement, donc la marquise réalisée s'avère inutile. Le boulanger propose de rembourser celle-ci.

Approuvé à l'unanimité

#### **Reversement d'un don fait par Eiffage d'un montant de 3 000 € au Comité des fêtes pour le financement du feu d'artifice :**

Approuvé à l'unanimité

#### **Tarif exceptionnel de location de la salle des fêtes à l'occasion des « Rencontres Lyriques » :**

Approuvé à l'unanimité

**DM N° 3 :** Compte D/65748 : + 3 000€

Compte D/60612 : - 3 000€

Approuvé à l'unanimité

#### **Signature d'un arrêté de péril imminent et engagement de remboursement des frais de relogement de la famille DA SILVA :**

Approuvé à l'unanimité

#### **Vente de deux fauteuils :**

Approuvé à l'unanimité

**DM N°4 :** Compte D/617 : + 10 230€

Compte D/ 023 (Virement de la section d'investissement) : -10 230€

Compte D/2158 : -10 230€

Compte R/021 (virement de la section de fonctionnement) : -10 230€

Approuvé à l'unanimité

## **Conseil Municipal du 27 septembre 2024**

### **Défense d'un service de transport ferroviaire fiable entre Toulouse et les gares du Comminges :**

Approuvé à l'unanimité

### **Coupes en forêt communale de Marignac :** Désignation des coupes pour 2025

Approuvé à l'unanimité

### **SICASMIR : retraits de communes membres** ( Antignac- Escanecrabe- Labastide-Paumes- Montbernard- Montesquieu-Guittaut- Puymaurin)

Approuvé à l'unanimité

### **SICASMIR : adhésions de nouvelles communes** ( Arlos-Bachos-Billière)

Approuvé à l'unanimité

### **Signature d'un arrêté de péril imminent et engagement de remboursement des frais de relogement pour la famille MIURA :**

Approuvé à l'unanimité

## **Conseil Municipal du 7 octobre 2024 :**

### **Chute de blocs : Acquisition à l'amiable de l'unité foncière sinistrée de la famille DA SILVA :**

Approuvé à l'unanimité

### **Chute de blocs : Demande d'avis au préalable d'acquisition à l'amiable de l'unité foncière sinistrée de la famille MIURA par anticipation en cas d'accord de la famille :**

Approuvé à l'unanimité

**DM N°5 :** Compte D/60611 : + 1 320€

Compte D/60612 : - 1 320€

Approuvé à l'unanimité

**DM N°6 :** Compte D/21538 : + 570.00€

Compte D/2158 : - 570.00€

Approuvé à l'unanimité

### **Acquisition de terrain à Anglados – Parcelles B n° 438 et 439 :**

Dans le but d'entreposer du matériel terreux propre pour avoir l'accès au mur d'Escalade, la mairie se porte acquéreur des parcelles B n° 438 et 439 appartenant à Mr et Mme AMIEL pour un montant de 1 000€.

Approuvé à l'unanimité

**DM N°7 :** Compte D/7392221 : + 726.00€

Compte D/6156 : -726.00€

Approuvé à l'unanimité

**DM N°8 :** Compte D/65748 : + 113.84€

Compte D/6156 : - 113.84€

Approuvé à l'unanimité

### **Reversement d'un don de 113.84€ au Comité des fêtes ( Projet JACTRA) :**

Approuvé à l'unanimité

### **Remboursement des sommes engagées à Mr COUMES :**

Monsieur COUMES a avancé les frais de l'achat de guirlandes de Noël pour un montant de 41.70€, la mairie lui rembourse la totalité des frais engagés.

Approuvé à l'unanimité

**DM N°9 :** Compte D/2111 : + 500.00€

Compte D/2158 : - 500.00

Approuvé à l'unanimité

**DM N°10 :** Compte D/65311 : + 4 000.00€

Compte D/61524 : -2 000.00€

Compte D/6413 : - 2 000.00€

Approuvé à l'unanimité

### **Remboursement des sommes engagées à Madame Audrey MERY :**

Madame MERY a avancé les frais de l'achat des calendriers de Noël pour les élèves de l'école de Marignac pour un montant de 73.67€, la mairie lui rembourse la totalité des frais engagés.

Approuvé à l'unanimité

### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un tourniquet pour l'aire de jeux de la Cité :**

Approuvé à l'unanimité

### **Remboursement des frais engagés à Monsieur André CAMPAGNE :**

Monsieur André CAMPAGNE a avancé les frais de repas aux personnes publiques associées pour un montant de 127.00€, la mairie lui rembourse la totalité des frais engagés.

Approuvé à l'unanimité.

### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un camion benne.**

Approuvé à l'unanimité.



## Exemple A :

Taxes foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023	② 43,05 %	%	4,64 %	0,249 %	%	0,129 %	
Taux 2024	43,05 %	%	4,63 %	0,24 %	③ 9,38 %	0,159 %	
Base 2023	① 1555	} Valeur locative fixée par l'état					
Base 2024	1616		1616	1616	1616	1616	
Cotisation	696		75	4	152	3	930
Cotisation lissée							
Cotisation 2023	669		72	4	④ 194	2	
Cotisation 2024	696		75	4	152	3	930
Variation	+4,04 %	%	+4,17 %	0 %	- %	+50,00 %	

## Exemple B :

Taxes foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023	② 43,05 %	%	4,64 %	0,249 %	%	0,129 %	
Taux 2024	43,05 %	%	4,63 %	0,24 %	③ 9,38 %	0,159 %	
Base 2023	① 2194	} Valeur locative fixée par l'état					
Base 2024	2280		2280	2280	2280	2280	
Cotisation	982		106	5	214	4	1311
Cotisation lissée							
Cotisation 2023	945		102	5	④ 194	3	
Cotisation 2024	982		106	5	214	4	1311
Variation	+3,92 %	%	+3,92 %	0 %	- %	+33,33 %	

## Exemple C :

Taxes foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023	② 43,05 %	%	4,64 %	0,249 %	%	0,129 %	
Taux 2024	43,05 %	%	4,63 %	0,24 %	③ 9,38 %	0,159 %	
Base 2023	① 4556	} Valeur locative fixée par l'état					
Base 2024	4734		4734	4734	4734	4734	
Cotisation	2038		219	11	444	8	2720
Cotisation lissée							
Cotisation 2023	1961		211	11	④ 194	6	
Cotisation 2024	2038		219	11	444	8	2720
Variation	+3,93 %	%	+3,79 %	0 %	- %	+33,33 %	

- **Augmentation de la Taxe Foncière** : l'État a augmenté la valeur locative de votre bien qui sert de base au calcul appelé aussi « valeur de base imposable ». ① (Environ 3,9%)

La mairie n'a pas augmenté les taux communaux en 2024 des propriétés bâties. ②

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** :

C'est la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) qui a la compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Elle communique les éléments suivants :

« Pour financer la collecte et le traitement des déchets, les collectivités territoriales peuvent recourir à deux dispositifs de financement : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les secteurs du Luchonnais et du Saint-Béatais sont tous deux soumis à la TEOM. Cette harmonisation du régime et de la tarification était une exigence pour toutes les intercommunalités ayant fusionné, comme la nôtre en 2017.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service public d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères en France.

Elle est payée chaque année par les propriétaires d'une habitation ou d'un local professionnel soumis à la taxe foncière. Son montant dépend de la valeur locative du bâtiment, peu importe que celui-ci soit utilisé comme résidence principale ou secondaire et quel que soit le volume des déchets collectés et le nombre d'occupants.

**Le montant de la TEOM est calculé à partir de la valeur locative (ou base) du bien ①**, à laquelle est appliqué un taux fixé par délibération prise par le Conseil Communautaire de la CCPHG.

Pour 2024, le taux unique de 9,38% a été voté par les élus pour couvrir les besoins du service.

Ce choix implique que les foyers dont la valeur locative est supérieure à 2 069€ subiront une augmentation de la TEOM. Pour ceux dont la valeur locative est inférieure à 2 069€, ils verront leur TEOM baisser par rapport à 2023. Rappel, en 2023 la REOM était fixée à 194€.

**Le montant de la TEOM est inclus dans le montant de la taxe foncière (rajout d'une colonne intitulée « Taxe Ordures Ménagères » ③), et est directement perçu par les services fiscaux. »**

Pour les exemples ci-joint A, B et C nous constatons:

**Exemple A:** le coût Ordures Ménagères est passé de 194 € en 2023 à 152 € en 2024 ④ soit 42€ en moins

**Exemple B:** le coût Ordures Ménagères est passé de 194 € en 2023 à 214 € en 2024 ④ soit 20€ de plus

**Exemple C:** le coût Ordures Ménagères est passé de 194 € en 2023 à 444 € en 2024 ④ soit 250 € de plus

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

# BRÈVES DE TRAVAUX



## La Gare de Marignac:

Jeudi 19 Septembre, la Présidente de La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'est rendue à Marignac accueillie au nom de l'ensemble du Conseil Municipal par Mme Audrey Méry et Mr Marcel Dore, adjoints au Maire de Mr André Campagne.

La Présidente a rencontré une trentaine d'élèves des BTS Travaux Publics, 1ère et 2ème année, du lycée Paul-Mathou de Gourdan-Polignan. Ils se sont ensuite rendus, en compagnie de leurs enseignants, au plus près du chantier et des équipes de terrain du groupement NGE/GUINTOLI dans le but de susciter des vocations.



## Abattage des arbres au Ball-Trap:



Le diagnostic phytosanitaire des épicéas réalisé par l'ONF ne permettait pas de conserver ces résineux plantés depuis près de 50 ans dans la zone du Ball trap .

Pour éviter les risques de propagation de l'insecte scolyte, un abattage a été effectué au mois de juillet 2024. Un projet de création « d'un verger » est à l'étude avec les techniciens de l'ONF.



## Fermeture du passage à niveau :

Nous sommes conscients que plusieurs évènements apportent de nombreux désagréments au village avec le passage de nombreux camions bâchés et non bâchés, qui génèrent du bruit, de la poussière et traversent souvent le village à des vitesses excessives inadaptées.

Nous avons alerté la sous-préfecture et la gendarmerie pour leur signaler ces nuisances et dans le même temps, nous avons adressé un courrier aux 5 sociétés concernées par ce trafic routier.

Cette action s'est traduite par une intensification des contrôles de gendarmerie entraînant des contraventions à l'encontre des conducteurs ne respectant pas les consignes de leurs entreprises et le code de la route. Les sociétés ont également amélioré les protections par le bâchage des bennes.



### Quand ?

3 fermetures prévues en 2024 :

- Du 18/11/2024 au 22/11/2024
- Du 09/12/2024 au 13/12/2024
- Du 16/12/2024 au 20/12/2024

## Réseau 31: Avis d'enquête Publique:

Une enquête publique se déroulera du mardi 12 novembre 2024 à 10h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 17h00 afin de recueillir les avis du public sur les projets de révision du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Chaum, Cierp-Gaud et Marignac.

Afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, Monsieur Jean-Claude LONJOU, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, recevra le public le :

**Vendredi 13 décembre 2024 de 14h à 17h**

# VIE SCOLAIRE : LE PLEIN D'ACTIVITÉS



Le Lundi 2 Septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école à Marignac. Le Maire était présent pour accueillir les familles et souhaiter une bonne rentrée aux enseignants et à leurs élèves.

Cette année, du changement seulement pour les tous petits. En effet, la nouvelle est tombée à quelques jours de la rentrée, la Maîtresse Florence Pellegrino a quitté les rangs suite à une nouvelle affectation près de son domicile. Maître Vincent Pinsolle a pris ses fonctions à l'école Lucien Saint de Marignac.



L'équipe en place, fidèlement constituée d'Estelle Dalet, directrice d'établissement et de Yannick Berthomieu n'est d'ailleurs pas totalement inconnue à Mr Pinsolle, puisque ce dernier a pris le poste de maître de maternelle, déjà occupé brillamment durant plusieurs années auparavant par Marie Borrut, son épouse. Une histoire de famille partagée que notre petite école de village continue d'écrire. A ce jour, l'école présente un effectif de: 18 élèves en maternelle, 18 élèves en cycle 2 et 17 en cycle 3. Sur ces 53 élèves scolarisés, une quarantaine d'élèves en moyenne déjeune à la cantine.

Les 3 classes toutes composées de multi-niveaux stabilisent cette année des effectifs qui reflètent la faible population de jeunes familles avec enfants en bas âge. Mais l'installation des familles des nouveaux élèves laisse entrevoir l'espoir d'une augmentation de la fréquentation de l'école. Votre Municipalité encourage d'ailleurs les propriétaires qui vendent leurs biens à favoriser les familles avec enfants qui désirent s'installer, plutôt que de vendre aux résidents secondaires qui viennent occasionnellement. Nous remercions ici nos administrés qui ont déjà fait cet effort!



Concernant les sorties pédagogiques, la priorité sera accordée à la mise en place du cycle natation. En effet, le savoir nager est un maillon fort d'attractivité et la lutte contre les noyades est une des priorités de l'état en matière de prévention pour cette rentrée 2024-2025; l'école de Marignac souhaite répondre à ces directives.

Mardi 24 septembre 2024 a eu lieu la signature de la nouvelle convention du Territoire Éducatif Rural (TER) de Saint-Béat-Lez signée à Marignac en Février 2022. A compter de cette rentrée scolaire 2024-2025 le TER englobe l'ensemble des écoles du territoire soit 20 écoles et 2 collèges. Cette convention vise à harmoniser l'accès à des projets culturels ou sportifs de qualité et surtout permet aux écoles signataires d'acquérir un bouclier de protection face aux menaces de fermetures de postes.

## Marignac, Fête locale du 23 au 25 août :

L'édition 2024, organisée par le Comité des fêtes a été un succès, confirmant l'attachement des Marignacais à ses traditions festives. La grande participation au repas festif du dimanche a prouvé que les villageois aiment se retrouver pour des moments conviviaux.

Au programme : trois jours de fête avec des animations pour les grands et petits.

Deux soirées danse étaient programmées, la première, vendredi, animée par David Fourquet et ses danseuses s'adressait aux plus jeunes.



La deuxième, samedi, avec l'orchestre, FM 80, nous a replongé dans les tubes des années 80.

Pour des raisons de sécurité, le feu d'artifice qui a précédé cette soirée a été tiré du stade et a illuminé le ciel du village offrant un spectacle éblouissant aux courageux spectateurs qui n'ont pas craint de braver la pluie.



Pour satisfaire les amateurs de boules, deux concours étaient organisés : un concours de Boule Lyonnaise, en quadrette au stade vendredi ; un concours de pétanque, samedi, en doublette et 3 parties. 26 équipes se sont inscrites pour la pétanque et les finalistes sont repartis avec un agneau. La coupe est restée à Marignac et sera remise en jeu l'année prochaine.



*Finalistes et vainqueurs du concours de pétanque de la fête locale remerciés et récompensés par Yohann Charles, Vice-président du CDFM*



Des jeux divers ont été mis à disposition des enfants, des ados et de leurs parents qui sont restés présents à côté de la poste, durant toute la fête : jeux d'adresse, « chamboul'tout », pêche au canard etc.... Ils ont été installés dimanche dans la salle des fêtes pour se divertir après le repas.



Petits et grands ont pu tout au long de ses trois jours se rafraîchir à la buvette, se restaurer sur place, et profiter du marché local qui présentait une belle vitrine des produits du terroir.



Cette année, l'essentiel de la fête s'est déroulé autour de la salle des fêtes, favorisant la convivialité.



Ainsi, dimanche, après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, les bénévoles actifs du Comité des fêtes ont pu abandonner quelques minutes les grillades pour partager l'apéritif offert par la municipalité.

Tous ensemble, organisateurs et convives sont ensuite remontés vers le repas qui les attendait. Un moment de partage et de convivialité apprécié de tous.



*Françoise et Mireille, les « Grilladines » du CDFM pour le repas préparé aux habitants le dimanche de la fête locale.*

*Réunis autour du Maire André Campagne, les membres du comité des fêtes dont leur sourire laisse apparaître la réussite de cette fête.*

*Un grand bravo pour leur dynamisme et dévouement!!*



# VIE ASSOCIATIVE



## Boule Lyonnaise :

Le 15 août dernier, 16 quadrettes issues de la région Occitanie, s'étaient données rendez-vous pour le traditionnel concours de boule lyonnaise, organisé par l'ABM.

Basé sur 4 parties, ce concours a vu les équipes de Saleilles et du Vernet se disputer la finale. Au terme d'une partie acharnée, l'équipe du Vernet a fini par s'imposer et s'est vue remettre par le président Stéphane Coumes, le challenge « Coluche », remis en jeu par le club de Bruguières, victorieux en 2023.



Les 2 équipes Marignacaises n'ont pas démerité, en remportant chacune 2 parties.

Enchantés par l'accueil et les conditions de jeu, les joueurs se sont d'ores et déjà donnés rendez-vous pour l'édition 2025.

A noter qu'à l'occasion de la fête locale, les amateurs de boule lyonnaise ont pu s'exercer en nocturne lors d'un concours amical.

## Journée citoyenne de nettoyage :

Le dimanche 6 Octobre a eu lieu la traditionnelle journée citoyenne de nettoyage des rives de la Garonne organisée par l'AAPPMA de MARIGNAC, le collectif Clubs Mouche 31 et la Team River Clean.

Les organisateurs très engagés dans la protection de l'environnement se sont de nouveau rassemblés pour œuvrer à la protection des systèmes aquatiques des berges de la Garonne. Action soutenue par la Mairie, avec la présence de Frédéric Sère, Conseiller Municipal, sensible aux actions bénévoles du territoire.

Le matin à 8h30, les bénévoles se sont donnés rendez-vous à la maison des chasseurs à Bagiry. Les organisateurs ont créé 2 groupes d'une vingtaine de participants et ont envoyé les équipes à Fos et entre Galié et Luscan. Toute la journée, ils ont ramassé des déchets polluants la nature, ( qui représentaient plus d'une tonne et demie de pollution), les ont ensuite triés et entreposés dans une benne mise à disposition gratuitement par la CCPHG.

Au milieu des déchets communs comme les bouteilles en plastique et les canettes, ils ont trouvé des objets plus insolites (jantes, roues, pneus de voiture, un mannequin en plastique, un matelas en mousse, une machine à laver, etc..)

Pour récompenser la participation volontaire et citoyenne à cette mission honorable, les organisateurs ont offert le repas à tous, permettant de clôturer leur besogne en partageant de bonnes grillades mais surtout avec l'immense satisfaction d'avoir participé à une bonne cause.

Tous les membres associés cités ici se rassemblent pour présenter leurs plus sincères condoléances à Monsieur Jenn Jean-Pierre, Président de l'AAPPMA de Marignac, ambassadeur de cette journée, qui a perdu un fils bien aimé dans un terrible accident la veille de cette journée.



## CultuREVE :

Etudier le passé pour mieux comprendre le présent.  
C'est la ligne directrice de l'association CultuREVE.

Jeudi 10 octobre, une centaine d'élèves de 9 à 11 ans de la vallée de Luchon s'est élancée pour une randonnée mémorielle sur le Chemin de la Liberté de Marignac.



Ce parcours pédagogique permet de partir sur les traces d'un groupe de résistants qui, le 25 octobre 1943, au péril de leur vie, guidé par des passeurs, ont entrepris de gagner l'Espagne par le mont Burat.

Cette action de l'association CultuREVE s'est déroulée dans le cadre des Parcours Laïques et Citoyens du Conseil départemental de la Haute Garonne.

Précédemment à cette journée, Claude Coret a présenté les principes et les valeurs de la République dans chacune des classes participantes. Expliquer le contexte historique, insister sur les valeurs pour lesquelles ces résistants et combattants partaient se battre, parler de liberté, d'égalité, de fraternité, de tolérance et de solidarité.

Les élèves ont ensuite parcouru ensemble la boucle de 4km du parcours de Marignac avec ses 12 panneaux explicatifs, évoquant notamment le souvenir de la petite Josette qui avait leurs âges. Elle devait fuir avec ses parents résistants qui avaient été dénoncés. Comprendre aussi que ces notions s'appliquent plus que jamais aujourd'hui pour vivre ensemble, lutter contre les préjugés, pratiquer tolérance et esprit d'équipe ! Même dans la cour de récréation.



Cette journée fera l'objet au printemps 2025 d'une soirée de restitution ouverte au public. L'association CultuREVE veut partager les actions avec les parents et proches des élèves pour favoriser les échanges. Nombreuses, en effet sur nos vallées, sont les familles qui ont compté des ancêtres, des parents qui ont emprunté ces sentiers comme résistants ou passeurs....

Un autre événement similaire sera organisé en Mars prochain avec la participation des écoles de Boulogne sur Gesse et de l'école de Marignac.

## Halloween :



Les étroites ruelles du village se sont transformées en un labyrinthe hanté par les monstres et les sorcières venus nombreux terroriser les villageois. Tous en sont sortis indemnes car les habitants s'étaient organisés pour survivre à l'assaut... Cette année, c'est la générosité qui a sauvé tout le monde.

Les Marignacais ont ouvert leurs portes aux esprits affamés et ont offert des quantités de friandises : des cageots, des saladiers pleins, la distribution fut tellement généreuse ! Le défilé encadré par des parents d'élèves de l'école Lucien Saint de Marignac et des membres du Comité des fêtes a permis aux enfants de déambuler dans le village mais malheureusement avec l'immense frustration de ne pas avoir pu sonner à toutes les portes... Hélas, une partie des habitants a été épargnée par manque de temps.

Remerciements aux Marignacais nombreux et généreux, à la Mairie, aux participants, aux parents d'élèves investis qui ont joué le jeu, à tous les membres du Comité des fêtes et même aux absents qui ont pris soin de déposer des friandises devant leur porte avant leur départ... Malgré l'ambiance funeste de cette après-midi d'Halloween en ce dimanche 27 Octobre 2024, c'est l'infatigable synergie de bonnes volontés qui laissera des souvenirs d'enfance impérissables...



## Histoire du Village et de ses Habitants : La journée des « 4 »



Pour la 4<sup>ème</sup> Journée « Histoire du Village et de ses Habitants », 4 siècles de cartes géographiques étalées sur toute la longueur de la Salle des Fêtes ont offert l'occasion aux nombreux visiteurs, en majorité marignacais, mais « pas que », de découvrir, entre autres, la 1<sup>ère</sup> mention de Marignac sur une carte, en 1680, par Pierre Duval, géographe du Roy.

La projection commentée des documents exposés a permis à tous de suivre l'évolution de notre territoire de 1538 jusqu'à nos jours.

En parallèle au thème annuel, autour des panneaux traditionnellement consacrés à l'Album du Village, les échanges furent nombreux sur des souvenirs jaillis du fond des mémoires à la vue de ces photos de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, dont la 1<sup>ère</sup> photo de classe de Marignac datant de 1924 !



Une surprise gustative est ensuite apparue comme un écho démultiplicateur de la chaleureuse ambiance qui a régné tout au long de cette journée.

## Castagnade : Samedi 30 novembre 2024 à la salle des fêtes



Cette année, le Comité des fêtes de Marignac se mobilise pour organiser une castagnade. De mémoire d'anciens, cette manifestation n'avait pas été proposée localement depuis les années 80.

La soirée sera animée par le « Trio Eth Chot ». Ces musiciens gascons se proposent de nous faire danser Valses, polkas piquées, mazurkas et rondeaux au son de l'accordéon, de la vielle, de la cornemuse et de bien d'autres instruments. Des « spécialistes » de l'association « Dançam » seront également présents pour nous initier aux bourrées, branles et scottishs ... Tout un programme !

Outre les châtaignes grillées, vous pourrez déguster des crêpes et beignets accompagnés de vin nouveau, de jus de pomme et de cidre. Ambiance festive assurée.

## VIE LOCALE

### Du pain frais au village tous les jours !



Les boulangers de Cierp-Gaud, Anthony et Marjorie ont mis à disposition une machine automatique située à côté de la salle des associations près de la Mairie afin d'acheter régulièrement du pain frais et des viennoiseries à toute heure. Le dimanche, vous trouverez du pain au marché.

### Le marché dominical :

Votre petit marché dominical de plein vent vous permet d'acheter des produits de montagne frais et vendus directement du producteur au consommateur. Vous n'y trouverez pas des fraises en décembre mais tous les légumes de saison, cultivés naturellement par Marie-Hélène, une maraîchère très engagée dans l'offre et la qualité de ces productions saisonnières et locales. La gamme est réduite mais suffisante car elle offre des produits du moment frais, sains et à des prix maîtrisés par rapport aux prix des magasins.



Venez goûter ses confitures sucrées ou ses soupes de légumes cuisinées, vous serez surpris! Les amateurs de grillades quant à eux pourront retrouver Gilles et sa savoureuse viande de veau à rôtir ou hachée pour les enfants. Afin de compléter le menu ou juste pour l'apéritif, André propose de la charcuterie et d'excellents fromages de montagne au lait cru. Ponctuellement, vous aurez le plaisir de trouver un stand de vente de miel et de boissons artisanales bio : vin, bière, limonades,...

Si vous n'avez pas d'emplètes à faire, venez prendre votre petit déjeuner dominical en famille ou entres amis. Vous trouverez du pain frais, des viennoiseries et Momo avec son bon café et plus, pour les moins courageux à l'heure de l'apéritif!

Votre marché devient petit à petit une excuse pour sortir et bavarder, un lieu de rencontre et de partage au centre de votre village. Rejoignez-nous!

# CÉRÉMONIES

## Cérémonie du 25 août :

Le dimanche 25 août 2024, Mr le Maire et son équipe ont déposé la traditionnelle gerbe de fleurs au monument aux morts pour honorer les marignacais morts à l'occasion de toutes les guerres passées.



Un geste symbolique empreint de respect et de recueillement marqué par la présence de M. le maire honoraire, M. Pallas, du Maire de Garen, M. Mora, et des porte-drapeaux, le président de la FNACA, M. Bracali et de M.Dore, adjoint au maire.



Afin de prolonger cette rencontre dans un esprit de convivialité, la municipalité a offert l'apéritif à l'ensemble des personnes présentes, permettant aux habitants de se retrouver et d'échanger.

## Journée mémorielle du 10 octobre :

Dès 9h30, le village a accueilli une centaine d'élèves venus des deux côtés de la frontière pour une journée dédiée à la mémoire et à l'histoire.

Les collégiens de Saint-Béat, accompagnés par leur directrice Mme Dausse, ont retrouvé les collégiens de Vielha ainsi que les lycéens du lycée agricole de Saint-Gaudens pour marcher ensemble sur les « sentiers de la liberté ».



A 15h, une cérémonie solennelle s'est tenue devant la stèle des Évadés en présence des autorités civiles et militaires, des représentants de l'Éducation nationale, des élus locaux, des familles et des habitants de Marignac. Un hommage vibrant a été rendu aux résistants et aux évadés.



Pour les élèves, cette marche sur les sentiers de la liberté restera un moment marquant, enrichissant leur compréhension de l'histoire commune qui unit les peuples des deux versants pyrénéens.

## Cérémonie du 11 novembre :

Pour le 106<sup>ième</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, un hommage a été rendu aux soldats morts pour la France lors de la première guerre mondiale en présence des élus de la commune, des porte-drapeaux des anciens combattants: M. Bracali pour la FNACA, M. Dore pour la municipalité, des représentants de la Gendarmerie de Saint-Béat; l'Adjudant Audureau et une gendarme, et de M. Pallas; Maire honoraire.



M. le Maire a rendu hommage aux sacrifices des générations passées et a fait lecture de la lettre du Ministre des Armées et des Anciens combattants, M. Lecornu.

Par un geste simple mais chargé de symboles, il a ensuite, accompagné de plusieurs enfants, déposé une gerbe de fleurs au pied du monuments aux morts et rappelé à tous l'importance de la transmission de la mémoire et de l'implication des jeunes générations dans cette mission.



La cérémonie s'est clôturée par le chant de la Marseillaise repris par tous en hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime, suivie par l'apéritif traditionnel au Café Sandaran, offert par la municipalité.

## Infos pratiques



Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'une nouvelle application intitulée Panneaux Pocket.



Cette application qui vise à améliorer la communication au sein de notre village, vous permet de rester informés et alertés en temps réel des actualités, événements et initiatives qui concernent notre commune.

### Comment ça fonctionne ?

Il vous suffit de télécharger l'application sur votre smartphone. Vous pourrez ainsi consulter les informations directement depuis votre appareil et recevoir des notifications en temps réel.

Nous vous invitons à installer dès à présent l'application.

Pour celles et ceux d'entre vous qui rencontrent des difficultés avec ces appareils, n'hésitez pas à venir en mairie ou notre équipe se fera un plaisir de vous aider à installer l'application et à vous familiariser avec son utilisation.

# Hommage à Jeanne GRACIA



Lorsque l'on évoque les personnes importantes qui nous ont quittés en cette année 2024, nous nous devons d'honorer Jeanne Gracia dite « Jeannette » que des centaines d'enfants, qui ont été scolarisés à l'école maternelle de Marignac ont connue.

Jeanne Guiraud est née le 23 juin 1937 à Arlos où ses parents Lucien et Charlotte tenaient un café.

Le 9 janvier 1957 elle épouse Gabriel Gracia dont les parents Marcel Gracia et Dolorès Villega étaient originaires de Bénasque et Bénifons de la province d'Aragon en Espagne.

Gabriel fut coiffeur à Marignac avec son père Marcel pendant de longues années, nombre d'entre-nous se rappelleront du décor et de l'ambiance typique de ce salon. Sa sœur Marinette TRAVERE tenait également un salon de coiffure pour femmes à Marignac.

Le 22 avril 1963 voit l'arrivée de leur fils unique Guy.

En 1966 elle est embauchée comme agent des écoles maternelles à la commune de Marignac. Où elle restera jusqu'à sa retraite. Elle débutera avec Madame Fallipou et terminera avec Madame Rives.

En 1984 elle recevra des mains de Monsieur Dinguirard Conseiller Général, la médaille d'honneur départementale.

Pour ceux qui ne l'ont pas connue en tant qu'élèves, ils se rappelleront très certainement de cette dame qui circulait dans notre village et la région avec sa célèbre Peugeot 205 grise...

C'est avec beaucoup d'émotion que nous nous rappelons d'elle comme d'une personne avenante et sympathique, qui a été au service des enfants pendant toute sa carrière professionnelle, bienveillante et disponible pour tous.

Le conseil municipal présente ses condoléances à toute la famille de Madame Gracia

*Jeannette au côté de Mr Dinguirard et de Mr Pallas en 1984.*



## Quelques rencontres Marignacaises à venir :

Samedi 30 novembre : Castagnade à la salle des fêtes

Samedi 07 décembre : Repas des Aînés

Dimanche 15 décembre : Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes

Jeudi 19 décembre : Visite du Père Noël aux écoles

Samedi 11 janvier 2025 : Vœux du maire à la population

<b>ETAT CIVIL</b>	
	<b>Décès</b>
†TARRIDE Suzette décédée le 18 août 2024	
†PANCE-MORENCY Josiane décédée le 23 août 2024	
Sincères condoléances	
	<b>PACS</b>
	<b>Mariage</b>
	<b>Naissances</b>